

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 12 Février 2019 à 19h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
2. Voirie : Chemin des Croches - aménagement la ville – Subvention DETR- **délibération**
3. Travaux d'enfouissement à Sathonat
4. Projet Place des Marcs : BND - Permis de construire - échéancier (1ère semaine Février) - promesse de bail avec le boulanger - Subventions
5. MBA - Suivi du parcours de collecte des ordures ménagères (plan de tournée et suivi sécurité).
6. Préparation au vote du budget 2019 – Date butoir 15 Avril 2019
7. Commission des impôts directs
8. Réunion des Gloutons du 05/02/19
9. Point Saint Valentin
10. Repas des aînés et visite des aînés en maison de retraite
11. Réunion d'information « vivre ensemble » du 08 Février 2019
12. Invitation des associations et du Conseil Municipal le 15 Mars 2019 pour le passage du tour de France le 13 Juillet 2019
13. Conseil Municipal Junior
14. Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 08 Février 2019 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne (P)
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves (P)
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel (P)	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude WILSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Janvier 2019 : le procès-verbal de la réunion du 10 Janvier 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet -

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2009, Madame Corinne AUJAS est à temps non complet soit 20/35, et du fait de son surcroît d'activité tous les mois, elle effectue des heures complémentaires.

A la suite de son dernier entretien professionnel et à ses résultats très satisfaisants,

Madame le Maire propose de modifier le contrat de Madame Corinne AUJAS de 20/35 à 24/35

Madame le Maire doit saisir le Comité Technique (CT), un avis préalable du CT est obligatoire car l'augmentation de la durée hebdomadaire est supérieure à 10% du temps de travail.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE

Article 1 :

La suppression, à compter du 01 Avril 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (à 20 heures

hebdomadaires) d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Article 2 :

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (à 24 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

La délibération dépendra de l'avis du comité technique

2. Voirie : Chemin des Croches – Aménagement lieu-dit « La Ville » – Subvention DETR- délibération

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le lieu-dit « La Ville » est reconnu comme agglomération, la vitesse y est limitée à 50 km/ h. Il est traversé par deux routes départementales (RD) 169 et 486 Ter. L'absence d'accotement aménagé, des carrefours évasés, une vitesse ressentie comme excessive ou des rétrécissements de voirie figurent parmi les problématiques identifiées.

La commune a donc souhaité engager, avec l'appui de l'Agence Technique Départementale et le Département une réflexion lui permettant de sécuriser et de mettre en valeur la traversée du lieu-dit « La Ville ».

Les enjeux et objectifs du projet sont :

- Marquer les entrées d'agglomération ;
- Mettre en valeur et rendre lisible la traversée de l'agglomération ;
- Limiter la vitesse de circulation des véhicules ;
- Sécuriser les intersections.

Un maître d'œuvre sera recruté pour la réalisation du projet, une partie des aménagements fera l'objet d'une expérimentation avec les services du Département.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, relatif au projet d'aménagement et sécurisation du lieu-dit «La Ville»

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

-Approuve le lancement de l'opération d'aménagement et sécurisation du lieu-dit « La Ville », selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,

-Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :

- La DETR auprès de la Préfecture de Mâcon,
- La subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Département de Saône-et-Loire,
- Le fonds de concours de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

-Autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant,

◆ DE 2019/006

Le carrefour de la RD 169 et 486 ter fera l'objet de rétrécissements et d'un marquage au centre permettant le guidage des véhicules à titre de test dans un premier temps.

Les entrées de la Ville par Julienas et Saint Vérand feront l'objet d'un effet porte avec pose de bordures cadrant la voie de circulation et d'un élément de contraste tel qu'un changement de couleur en résine par exemple.

Le test pourrait démarrer pendant les prochaines vacances scolaires (18 février 2019 au 02 Mars 2019).

Les travaux du carrefour de la Ville seront pris en charge exceptionnellement par la DRI, malgré sa position d'agglomération.

➤ **Chemin des Croches :**

Suite aux différents échanges sur Facebook avec Mr PATISSIER, concernant le chemin des Croches, il est impératif de trouver une date avec la commission « Voirie » pour aller sur place et trancher définitivement sur cette question d'accès.

Date proposée : le samedi 23 février 2019 à 10h30 avec la participation du SIVOM et/ou de la DRI.

3. **Travaux d'enfouissement à Sathonat**

Les travaux d'enfouissement à Sathonat sont terminés. Les conditions climatiques n'ont pas facilité le travail de la SMEE. (Les abords du chemin de Mr JUVENTON ont été abimés). Toutefois la SMEE s'engage à remettre en état le chemin et à remettre du bitume sur la tranchée effectuée par leurs soins. Une fois les travaux de construction de la maison DUPONT terminés, il conviendra aussi de demander au nouveau propriétaire une remise en état des voies d'accès.

4. **Projet Place des Marcs : BND - Permis de construire - échéancier (1ère semaine Février) - promesse de bail avec le boulanger - Subventions**

➤ **BND**

L'étude de Me GASSELIN, en charge à l'époque du règlement de la succession du père des enfants NIERMONT, a omis d'indiquer le BND dans l'attestation de propriété immobilière.

Maître BENOIT de Romanèche Thorins, son successeur, réouvre le dossier NIERMONT afin d'intégrer le BND à la succession de Monsieur Niermont.

La commune a accepté de prendre en charge une partie des frais liés aux taxes obligatoires de cet acte (environ 350 euros), l'autre partie sera prise en charge par l'Etude de Maître BENOIT.

Sans cette régularisation les travaux ne pourraient pas être entrepris.

Le même problème sera à régler concernant M. PICARD. L'étude de Maître Lacoque à Villié Morgon a en charge cette procédure.

Il convient de les relancer chaque semaine.

➤ **Permis de construire**

Mr REY du Cabinet d'Etude BCR (Architectes) est venu déposer le permis de construire, Madame le Maire présente le dossier au Conseil.

Les consultations d'entreprises commenceront en Avril 2019.

Options à valider :

ESTIMATION APS

Lot n°01 - TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS	282 100,00 €
Lot n°02 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	189 400,00 €
Lot n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	94 700,00 €
Lot n°04 - ETANCHEITE	31 000,00 €
Lot n°05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	66 800,00 €
Lot n°06 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	10 500,00 €
Lot n°07 - PLÂTRERIE - PEINTURE	39 500,00 €
Lot n°08 - CARRELAGES - FAIENCES	12 100,00 €
Lot n°09 - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	2 600,00 €
Lot n°10 - REVETEMENT DE FACADES	24 800,00 €
Lot n°11 - ELECTRICITE	13 000,00 €
Lot n°12 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	30 000,00 €
TOTAL H.T.	796 500,00 €
T.V.A. 20 %	159 300,00 €
TOTAL T.T.C.	955 800,00 €

TRAVAUX NON COMPRIS :

- * Tous travaux de démolition de matériaux présentant de l'amiante
- * Tous travaux de démolition de matériaux présentant du plomb
- * Tous travaux de second œuvre (menuiseries intérieures, plâtrerie, peinture, carrelages, faïences, électricité, chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire dans les commerces 1 & 2 et la boulangerie au RdC

OPTIONS :

- * Option n°1 : Travaux du second œuvre dans commerce 1 + 33 300,00 € HT
- * Option n°2 : Travaux du second œuvre dans commerce 2 + 38 300,00 € HT
- * Option n°3 : Travaux du second œuvre dans boulangerie + 85 900,00 € HT
- * Option n°4 : Mise en œuvre de rideaux métalliques sur les entrées des commerces au RdC + 12 000,00 € HT
- * Option n°5 : Mise en œuvre de plans de travail + meuble bas dans les cuisines des logements + 2 000,00 € HT
- * Option n°6 : Climatisation réversible dans commerce 1 + 6 500,00 € HT
- * Option n°7 : Climatisation réversible + rideau d'air + hotte dans commerce 2 + 19 500,00 € HT
- * Option n°8 : Climatisation réversible dans boulangerie + 6 500,00 € HT
- * Option n°9 : Lustrerie + PC + alimentations dans commerce 1 + 2 500,00 € HT
- * Option n°10 : Lustrerie + PC + alimentations dans commerce 2 + 2 500,00 € HT
- * Option n°11 : Lustrerie + PC + alimentations dans boulangerie + 7 000,00 € HT

OPTIONS RETENUES	HT	TTC
Option 3 travaux du second œuvre dans la boulangerie	85 900	103 080
Option 5 Mise en œuvre du plan de travail + meuble bas dans les cuisines des logements	2 000	2 400
Option 6 Climatisation réversible dans le commerce 1	6 500	7 800
Option 11 Lustrerie + PC + alimentation dans la boulangerie	7 000	8 400
Total OPTION 3 + 5 + 6 + 11	101 400	121 680

Il conviendra de se renseigner sur l'obligation ou non de mettre des rideaux métalliques aux portes d'accès des commerces ou peut être prévoir l'emplacement pour leur future installation.

Places handicapés logement : la position de la place de parking réservée aux handicapés doit être rapprochée des logements, il s'agit donc d'une place supplémentaire PMR.

➤ **Contractualisation commerce commune de Saint Amour Bellevue – Boulanger**

Après consultation, Mr Sylvain LOHNER-ADLI Directeur de l'Association des Maires de Saône-et-Loire, nous a exposé les différentes solutions possibles.

Il existe deux types de promesses de bail :

- La promesse unilatérale de bail : seul le bailleur s'engage.

- La promesse synallagmatique de bail (aussi appelée compromis) : les deux parties s'engagent. Dans le cadre présent, pour préserver également les intérêts de la Commune, il conviendrait de privilégier la promesse synallagmatique : la Commune s'engagerait à louer ses locaux commerciaux au bénéficiaire, tandis que le futur locataire s'engage à prendre ce bien en location.

Les éléments essentiels du bail devront avoir été fixés à savoir : désignation des locaux, prix de la location, durée, destination des locaux. Toutefois, il est toujours possible de prévoir une ou plusieurs conditions suspensives dans la promesse de bail commercial. Ainsi, ledit bail ne prendra jamais effet en cas de non réalisation de l'une de ces conditions et dans ce cas, aucune indemnité ne sera due par l'une ou l'autre des parties.

Il est souligné qu'il ne s'agit que d'une promesse de bail.

➤ **Les Subventions pour le projet.**

Plan de financement Acquisition et aménagement de la « Place des Marcs » 923 100 €	
Subventions	MONTANT PREVISIONNEL
DETR 2018	<i>PAS ELIGIBLE CAR DSIL</i>
Dotation de Soutien à l'Investissement Local	340 874 €
AAP 2018	18 750 €
AAP 2019	25 000 €
Amendes de police	12 000 €
PETR contrat de ruralité	100 000 €
Fonds de concours MBA	40 000 €
Espaces Nouveaux, Villages Innovants	15 000 €
EFFILOGIS	40 000 €
Total des subventions	591 624 €
Reste à la charge de la commune HT	331 476 €
Restant à la charge de la commune en %	36%
Reste à la charge de la commune TTC	331 476 €

5. MBA - Suivi du parcours du véhicule de collecte des ordures ménagères (plan de tournée et suivi sécurité)

Suite au rendez-vous du 7 février avec M. DEBRUNE et la Société VEOLIA avec Madame le Maire de Saint-Amour-Bellevue, voici les éléments relevés :

* Proposition d'un suivi de la benne de collecte des ordures ménagères dans la commune de Saint Amour avec Madame Le Maire (Plan tournée et suivi sécurité) : date à définir semaine du 11 au 15 Mars 2019.

* Bac de regroupement à prévoir à l'intersection du chemin des Billards afin de collecter les ordures ménagères de toutes les maisons du hameau ainsi que celles de la dernière maison à la limite de Juliéas

* Lieu-dit "Moulin Berger", Bac 750 litres à remplacer (absence de couvercle) par 2 X 660 litres.

* Lotissement Pré Saint Pierre, un bac 750 litres est à substituer à celui de 650 litres.

* Lieu-dit "Les Poulets", Bac 660 litres à remplacer.

* Lieu-dit « Les Brécatois » bac à doubler.

* Etudier si le véhicule peut emprunter la route du chemin de la Croix Caron pour la collecte des ordures ménagères des maisons situées en aval, sachant qu'aucun collecteur n'est à la disposition des dites maisons.

* Une synthèse de la visite sera diffusée ultérieurement.

Remarques : Veiller à ce que le passage des camions ne détériore pas la route. Mettre une deuxième poubelle près de la salle des fêtes.

6. Préparation au vote du budget 2019 – Date butoir 15 Avril 2019

La date butoir est le 15 Avril 2019

Le grand livre a été remis à Sébastien DUFOUR, Adjoint en charge du budget.

Une réunion pour la préparation du budget est prévue le mardi 26 février 2019 à 19 heures avec Madame le Maire.

7. Commission des impôts directs

Comme chaque année la Commission des Impôts doit se réunir afin d'évaluer les changements intervenus en matière de constructions et de rénovations, ceux-ci ayant une incidence sur la taxe d'habitation.

La réunion est prévue le mercredi 20 février 2019 à 19 heures.

8. Réunion des Gloutons du 05/02/19

Compte-rendu de réunion entre les Mairies et l'Association Les Gloutons

Le Mercredi 06/02/2019 à 13 heures 30

Points abordés :

Effectifs :

Cette année, pour 92 enfants inscrits au RPI : • Saint Amour = 38 enfants de la commune + 1 enfant extérieur scolarisé à St Amour • St Vérand = 10 enfants de la commune + 2 enfants extérieurs scolarisés à St Vérand • Pruzilly = 38 enfants de la commune + 3 enfants extérieurs scolarisés à Pruzilly

Manifestations, fonctionnement de la cantine, résultat, budget primitif, ménage.

Cour d'école : une réunion a été demandée afin d'évoquer une demande faite par deux élèves qui ne pouvaient pas jouer au ballon en présence des petits dans la cour d'école.

Trois solutions ont été proposées :

- Déplacement des petits dans la cour d'école maternelle dès la fin du repas
- Scinder la cour d'école en deux afin de réserver une partie pour les enfants ne jouant pas au ballon
- Donner accès au terrain situé derrière la cantine, mais celui-ci n'est pas aménagé. Son aménagement représenterait un coût trop important, et poserait un problème de surveillance. (le conseil ne donne pas son aval pour cette solution)

Un test sur les trois solutions est en cours.

Subvention : Compte tenu du départ de la cantinière de Pruzilly avec accord de rupture conventionnelle, non provisionnée, il est demandé aux communes de maintenir le même montant de subvention qu'en 2018 afin de combler le déficit en cours.

Les Gloutons souhaitent qu'à l'avenir une subvention fixe soit pérennisée afin de permettre à l'association de faire quelques investissements et de pouvoir mieux gérer ses budgets. Si comme on le prévoit, dès l'année prochaine, les finances de l'association reviennent à l'équilibre, les sommes éventuellement versées par les communes seront à revoir par les différents conseils municipaux, comme de réelles subventions, et non comme le comblement d'un déficit.

Pour 2019 la commune de Saint Amour Bellevue proposera au budget le calcul suivant :

$6490 \text{ € (subventions totales 2018)} \times 39/92 = 2750,00 \text{ € (2018 = 2350, 2017 = 2040, 2016 = 2500)}$

Un compte rendu de cette réunion et ses annexes sera envoyé à chaque membre du conseil.

9. Point Saint Valentin 2019

La Saint Valentin 2019 fixée au 16 février 2019 met à l'honneur le 9^{ème} arrondissement de Lyon.

Monsieur et Mme Bochard Maire de Lyon 9ème, Mme Frih adjointe, à Monsieur Collomb et Maire de Lyon, accompagnée de M. Lapalus seront présents à cet événement..

10 confirmations de mariage sont programmées. 104 personnes inscrites à ce jour au dîner élaboré par Cyril Laugier de l'Auberge du Paradis, mis en œuvre par 1001 Saveurs.

Le concert à l'église sera animé par l'orchestre l'Harmonie du conservatoire de Mâcon.

Madame le Maire et Corinne Aujas en charge du tourisme, et de cette organisation multiplie les diffusions tant dans la presse que sur les réseaux sociaux dans d'assurer la publicité de cet événement.

Une demande de subventions a été déposée auprès de la FADVAL (500 €) et de la MBA (2000 €) soit 2500 euros.

10. Repas des aînés

Le Repas des aînés est programmé le 30 Mars 2019 pour les personnes nées en 1956 et avant.
Réunion de la commission pour la préparation le 07 mars 2019

11. Réunion d'informations « Vivre ensemble à Saint Amour » du 08 Février 2019

Une réunion d'information et d'échanges sur la viticulture, a eu lieu avec des habitants de la commune de Saint-Amour-Bellevue, des viticulteurs et deux intervenants, Christian Dussarat de la direction Départementale des territoires, et Benjamin Alban, chef du service vignes et vins de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, en présence de Monsieur Joseph de Sonis Président du Cru Saint Amour et de Mme Nathalie Chuzeville, Directrice de l'Union des Crus du Beaujolais.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter le cycle des activités de la vigne, l'évolution et le choix des techniques utilisées, notamment pour maîtriser les effets des maladies de la vigne et de répondre à certaines interrogations.

Après la présentation d'un diaporama sur le métier de viticulteur par Monsieur Benjamin Alban, des échanges ont eu lieu entre l'assemblée présente et les intervenants.

L'épandage et la toxicité des produits utilisés dans le but de sauver les vignes contre des agresseurs (champignons, virus...) et des ravageurs (insectes nuisibles) a été l'objet de beaucoup d'interrogation.

Monsieur Dussarat a rappelé que l'épandage des produits de traitements de la vigne, ne doit pas être effectué si le vent est supérieur à 19km/h.

Il existe en Bourgogne, depuis fin 2016, une charte mise en place grâce à une commission mixte entre la CAVB (Confédération des appellations et des vigneron de Bourgogne) et le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne). Cette initiative permet d'engager un plan d'actions régional permettant d'assurer le maintien du bien vivre ensemble dans les communes viticoles tout en limitant les risques de santé et environnementaux liés aux pratiques de protection du vignoble. « Le contact physique avec ces produits est dangereux, les odeurs ne sont pas nocives ». Ils sont soumis à une autorisation de mise sur le marché avant d'être commercialisés ». Cette préparation homologuée est toutefois mieux réglementée et le plan vise à séparer l'achat de ces produits phytosanitaires et le conseil de son utilisation qui était mentionné jusqu'à présent par le vendeur lui-même. Un coût supplémentaire certes pour les viticulteurs mais cette nouvelle modalité sera ordonnée par un technicien professionnel.

Des actions bien ciblées sont déjà réalisées par les vigneron conscients des enjeux afin de limiter les dérives de produits. « La meilleure stratégie est de traiter en dehors des horaires de présence des personnes vulnérables comme aux abords des écoles (1 h avant ouverture, 1 h après fermeture) et pour les autres cas, un échange entre riverains permettra d'assurer une application en dehors de leur présence », dit-il. La meilleure stratégie restera donc la communication entre les professionnels du vin et les locaux ayant choisi de vivre en pays viticole.

Madame le Maire effectuera par courrier un rappel de sensibilisation des moyens de protection à mettre en œuvre, auprès des organismes officiels et acteurs de la profession. Elle signalera la présence des lieux sensibles ainsi que leur calendrier de fonctionnement et publiera ces informations sur le site internet de la mairie, sur les panneaux d'affichage municipaux et dans le prochain bulletin municipal (en vertu de l'article L 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime).

Des échanges cordiaux se sont poursuivis autour du verre de l'amitié, offert par le Cru Saint Amour, à l'issue de la réunion.

12. Réunion le 15 Mars 2019 pour l'organisation d'un événement lors du passage du tour de France le 13 Juillet 2019, avec les Associations de Saint Amour Bellevue, le Cru Saint Amour et le Conseil Municipal

Le 13 juillet prochain, le "Tour de France" va passer par Saint Amour Bellevue.

A cette occasion le Cru Saint Amour et Madame le Maire souhaiterait faire de cette date une journée de fête à Saint-Amour.-Bellevue.

Le Cru Saint Amour va mettre en œuvre des moyens afin que les médias diffusent un maximum d'images mettant en valeur le village et son cru.

Afin d'organiser cette journée, une réunion de réflexions est envisagée le vendredi 15 Mars à 20 heures à la salle des Fêtes.

13. Conseil Municipal Junior

L'opération « lunettes sans frontières » est lancée.

Catherine Canard a présenté aux jeunes l'histoire de la Marianne.

Le tri sélectif est présenté aux jeunes et une invitation est lancée le mercredi 13 février au cimetière pour un cours sur le composteur.

14. Questions diverses

➤ Augmentation des volumes dans les colonnes aériennes (PAV)

MBA Lionel PIETTE - Encadrant de proximité

Réponse apportée : Nous avons pris en compte votre demande pour une augmentation des volumes pour les différentes colonnes de tri situé sur les deux points d'apport volontaire de votre commune. Nous intervenons rapidement afin d'effectuer les changements de contenant, tout en gardant un ensemble sur chaque site qui soit homogène. Les composteurs verres et plastiques ont été doublés.

➤ Manifestation ALPINE MACON 2019

Promenade touristique les 4 et 5 Mai 2019, regroupant des véhicules de marque ALPINE RENAULT ET GORDINI. Cette manifestation fête sa 28ème édition. Elle regroupera des participants : Britanniques, Belges, Luxembourgeois, Suisse, et de différentes régions de France. Elle est reconnue par la FCRA (fédération des clubs Renault et Alpine)

Passage dans Saint Amour le dimanche 5 Mai au matin.

Tour de table :

Mr DURAND Pascal : A rencontré Mr Suard pour la remise en état du chemin des Thévenins Un rendez vous est programmé le samedi 23 février 2019 à 11h30 sur place.

Mme DASSONVILLE Denise : demande le changement des boîtes aux lettres du Moulin Berger.

Mr MIDEY : demande de remettre du gravier sur la route des Chamonards, la route s'affaisse.

Mr WILSON : demande un retour sur PC 071 385 15 S 0005. Peu de progrès dans le projet d'extension du bâtiment, rue des Calettes

Mr COGNARD souhaiterait proposer une journée citoyenne de nettoyage de la commune et proposer aux personnes qui ne peuvent pas le faire d'évacuer leurs encombrants, en Mai ou Juin 2019

Mme Le Maire : signalement d'une voiture volée et calcinée dans les vignes (il s'agit d'un véhicule du Jura volé et amené ici pour être calciné)

Mme DUCOTE : signalement d'un groupe de jeunes de Crêches qui traînent vers le cimetière.

Date du prochain CM : le mardi 12 Mars 2019 à 19 heures.

➤ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50